

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE PROPAGATEUR

LE
PROPAGATEUR

BULLETIN BI-MENSUEL

DU CLERGÉ ET DES FAMILLES

DIRECTEUR

L. J. A. DÉROME

TOME TROISIÈME

1892-93



ADMINISTRATEURS :

CADIEUX & DÉROME, MONTREAL

1603, rue Notre-Dame, 1603



BULLETIN

22 février 1892.

** Le nouveau préfet de la Propagande, le cardinal Miecislav Ledochowski est un polonais. Il est né à Gork, le 29 octobre 1822. Il appartient à la haute aristocratie de son pays et il porte le titre de comte. Il a représenté le saint Siège dans la Nouvelle Grenade, fut nommé archevêque de Thèbes en 1861 et archevêque de Gnesen et Posen en 1866.

Victime de la persécution religieuse qui a sévi pendant un certain temps en Allemagne sous le règne de Guillaume premier, il fut condamné à l'amende et à la prison pour avoir rempli ses devoirs d'évêque et avoir résisté aux empiètements du pouvoir civil. Le pape Pie IX le créa cardinal en 1875, le même jour que le cardinal Siméoni, son prédécesseur à la Propagande, et le cardinal Manning. La pourpre lui fut envoyée dans sa prison à Ostrowo.

“ Confesseur de la Foi dans les prisons prussiennes à l'époque du Kulturkampf, nul mieux que le vaillant prélat ne pouvait être placé à la tête de cette héroïque phalange d'apôtres dont le seul désir est de souffrir et de mourir pour Jésus-Christ.”

(*Les Missions Catholiques*).

La nomination d'un préfet de la Propagande intéresse énormément le Canada, car c'est devant cette congrégation que se traitent toutes nos affaires religieuses.

Une dépêche datée de Londres le 30 janvier, et adressée à la presse associée, dit que la nomination du cardinal Ledochowski a déplu à la France, à l'Allemagne, à la Russie et à l'Italie.

* **

** Nous lisons dans les *Annales Catholiques* du 30 janvier à propos de la nouvelle loi des finances :

“ A partir du 1er janvier 1893, les comptes et budgets des fabriques et consistoires seront soumis à toutes les règles de la comptabilité des autres établissements publics.

“ Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de cette mesure.”

“ C'est un nouvel empiètement de l'Etat sur les droits des évêques et un acheminement à la sécularisation des fabriques.”

Ce fameux article a été voté à la chambre des Députés le 15 décembre 1891. C'est à cette séance que monseigneur Freppel a prononcé son dernier discours. Quelques jours plus tard l'illustre orateur était mort.

Le Sénat a adopté ce même article dans une de ses séances du mois de janvier.

Sur cette question comme sur toutes les autres questions de religion, de justice et d'ordre public, les députés et sénateurs catholiques ont fait noblement leur devoir, mais le gouvernement, soutenu par sa majorité fanatique, l'a emporté. On a surtout remarqué au sénat les discours de M. Lucien Brun et de M. Buffet qui, disent les journaux de France, ont combattu sur cette question avec une clarté et une force de logique admirables.

L'église de France est ainsi toujours en butte à la persécution. On lui enlève l'une après l'autre toutes ses libertés et on la prive de tous ses droits, même de ceux qui lui sont garantis par le concordat. Quant s'arrêtera donc cette terrible manie de tout laïciser !

* * *

* * Monsieur l'abbé John Quinlivan, successeur du révérend père Dowd, dans la cure de St-Patrice de Montréal, est un haut-canadien d'origine irlandaise. Il a fait ses études classiques au collège des Basiliens à Toronto, et il a étudié la philosophie au séminaire de philosophie de Montréal. Il a fait ses études théologiques au grand séminaire de Montréal et au séminaire de St. Sulpice à Paris. Il a été professeur au collège de Montréal, et, subséquemment, il fut employé au ministère de l'église St-Patrice. L'abbé Quinlivan est âgé d'à peu près 46 ans. Il est doué de grands talents.

Les qualités du nouveau curé sont une garantie qu'il remplira ses devoirs à la satisfaction de tous. Nous félicitons la population irlandaise catholique de St-Patrice du bonheur d'avoir un tel homme pour curé.

* * *

* * La législature d'Ontario s'est ouverte le 11 février. Le discours du trône, après avoir fait allusion à la mort du duc de Clarence, et à quelques projets de loi, annonce la nomination d'une commission chargée d'étudier la question de l'établissement d'une réserve forestière dans le district de Nipissing, au sud de la rivière Mattawa.

La nomination d'une semblable commission serait bien opportune dans notre province où le déboisement de nos forêts se fait d'une manière si inintelligente et si désastreuse. Dans quelques années, si nous ne voulons pas que nos forêts soient complètement ruinées, il faudra faire des lois extrêmement sévères, concernant l'exploitation de nos forêts et établir les coupes réglées comme en France.

* * *

* * La nomination pour les prochaines élections générales de la Province de Québec a eu lieu le 15 février dans le district électoral de Gaspé, et elle aura lieu le premier de mars dans les autres districts électoraux. La votation aura lieu le 8 mars.

En vue de ces élections l'épiscopat des provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal a publié un mandement contre la cor-

ruption électorale. Il s'élève avec force contre l'achat des consciences et le débit des boissons enivrantes en temps d'élection. Et comme sanction il déclare les coupables passibles des peines ecclésiastiques, et il fait, des infractions à ses ordres, des cas réservés dont l'absolution ne peut être accordée que par l'évêque ou ses vicaires généraux.

Espérons, pour le bien et l'honneur de notre province, que cette voix vénérable de l'épiscopat sera entendue, et que nous n'aurons pas à déplorer cette année les désordres et les hontes des élections antérieures.

* **

* * La grippe continue toujours ses épouvantables ravages dans le monde entier, ses victimes se comptent par centaines tous les jours. La mortalité augmente partout d'une manière effrayante. Justement effrayés des progrès de la grippe, les cercles médicaux de Londres doivent, dans quelque temps, convoquer dans cette ville un congrès médical universel dans le but de travailler à découvrir les moyens de combattre cette terrible maladie qui jette la terreur partout.

Après avoir constaté les ravages de cette maladie parmi nous, monseigneur l'archevêque de Montréal vient, en vertu d'une permission de notre saint Père le Pape, de décréter que, jusqu'à nouvel ordre, le jeûne et l'abstinence ne seront plus obligatoires dans son diocèse. Lorsque la grippe sévissait, il y a deux ans, l'archevêque avait aussi modifié considérablement les règles du carême.

* **

* * Le parlement anglais s'est assemblé le 8 février. La principale mesure annoncée dans le discours du trône est celle qui doit accorder à l'Irlande un gouvernement local "*Irish local government Bill.*"

* **

* * La France est en pleine crise ministérielle. Le cabinet de Freycinet, battu sur la question du projet de loi concernant les associations, a offert sa démission au président Carnot qui l'a acceptée. La chute du cabinet est due à l'alliance entre la droite conservatrice et les radicaux.

* **

* * Les commissaires "*Re le Chemin de Fer de la Baie des Chaleurs*" ont présenté deux rapports au lieutenant-gouverneur. Le rapport du juge Jetté, président de la commission, est entièrement favorable à monsieur Mercier. Le rapport des juges Baby et Davidson, au contraire, lui est défavorable.

Naturellement ces rapports contradictoires créent une grande excitation dans le public, et chacun les apprécie d'après ses sympathies politiques.

* * *

* * Sont décédés :

1° L'honorable Guillaume Bresse, manufacturier et conseiller législatif pour la division des Laurentides. M. Bresse est né à Chambly en 1835. Il a été appelé au conseil législatif en 1887. Il laisse une fortune considérable.

2° Léon Lorrain, avocat, poète, écrivain et réviseur des bills privés à la législature de Québec. M. Lorrain est né en France. Il a publié un volume de poésies et une édition du code de Procédure Civile avec des annotations.

3° Monseigneur Michel Edouard Méthot, prélat de la maison du Pape. Il est né à Ste Croix en 1826, et il a été ordonné prêtre en 1849. Il a été élève, professeur et directeur du séminaire de Québec, recteur de l'Université Laval et vice-recteur de la succursale de Laval à Montréal.

4° Le colonel Rhodes, ancien ministre de l'agriculture dans le cabinet Mercier. Il est né en Angleterre. Il a été député du comté de Mégantic, où il a été défait aux élections générales de 1890. C'est lui qui a importé les moineaux dans la province. Il fut aussi l'un des auteurs du projet irréalisable de tenir en hiver un chenal libre entre Montréal et Québec.

ALBY.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN (*)

(suite)

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

CHAPITRE PREMIER

Distinction de Dieu et du monde.—Le panthéisme et ses formes.

La Sainte Église Catholique croit et confesse qu'il y a un seul vrai Dieu..... qui étant une substance spirituelle unique par nature, tout à fait simple et immuable, doit être déclaré distinct du monde en réalité et par son essence, bienheureux en lui-même et par lui-même et élevé indiciellement au-dessus de tout ce qui est et peut se concevoir en dehors de lui (chap. 1).

Anathème à qui dirait que la substance ou l'essence de Dieu et de toutes choses est une et la même (can. 3).

(*) M. l'abbé Vacant dans ses *Constitutions du Concile du Vatican*, (voir PROPAGATEUR du 1er Janvier 1892, page 656) fait allusion à une controverse théologique, sur l'éternité successive en Dieu, entre M. l'abbé Lafosse et M. l'abbé Bonal. Nous devons dire aujourd'hui que la 17ème édition de la *théologie* de M. l'abbé Bonal, ne dit pas un mot de l'éternité successive, en sorte que l'on aurait tort d'attribuer à cet auteur une opinion dont il ne dit plus mot. C'est avec plaisir que nous faisons aujourd'hui cette rectification.

Anathème à qui dirait que les choses finies, soit corporelles, soit spirituelles, ou que du moins, les spirituelles sont émanées de la substance divine ;

Ou que l'essence divine par la manifestation ou l'évolution d'elle-même devient toutes choses ;

Ou enfin que Dieu est l'être universel et indéfini qui en se déterminant constitue l'ensemble des choses et leur distinction en genres, en espèces et en individus ! (can. 4). (1)

DÉFINITION DE LA DISTINCTION DE DIEU ET DU MONDE ET CONDAMNATION DU PRINCIPE PANTHÉISTE.

Suivant l'interprétation donnée par Mgr Gasser au nom de la députation de la foi, notre chapitre définit que la distinction entre Dieu et le monde est 1^o essentielle et 2^o infinie ; pour notre troisième canon, il condamne le principe du panthéisme.

Comme le principe du panthéisme consiste à rejeter la distinction essentielle de Dieu et du monde, nous avons ici deux définitions de cette vérité, qui ne diffèrent guère que par leur forme, bien qu'elles se complètent. Nous allons donc les étudier simultanément ; puis nous dirons quelques mots de ce qui est ajouté de la différence infinie qui sépare Dieu du monde.

Notons au préalable que nous sommes bien en présence de deux définitions de foi catholique. L'anathème joint au canon le prouve et la manière dont le chapitre s'exprime le montre également. La formule employée par le chapitre est, en effet, impérative, *prædicandus est* ; elle affirme par conséquent que l'Eglise propose le point en question comme un dogme obligatoire et qu'elle en fait par conséquent une vérité de foi catholique. Un père du Concile avait même présenté des formules qui aurait rangé ce point de doctrine parmi les vérités de nécessité de moyen pour le salut ; mais son amendement fut écarté. S'il est, en effet, de nécessité de moyen de croire en l'existence de Dieu, cette foi peut rester assez confuse, et pour avoir une foi véritable il n'est pas absolument indispensable qu'on saisisse la distinction essentielle de Dieu et du monde aussi nettement qu'elle est formulée dans cette définition.

Notons encore que la rédaction du *schema* primitif portait que Dieu est distinct du monde où nous sommes, *ab hoc mundo*. C'est à la demande d'un père qu'on supprima le pronom *hoc*. Il est par

(1) Sancta Catholica Apostolica Romana Ecclesia credit et confitetur unum esse Deum..... qui cum sit una singularis, simplex omnino et incommutabilis substantia spiritualis, prædicandus est re et essentia a mundo distinctus, in se et ex se beatissimus, et super omnia, quæ præter ipsum sunt et concipi possunt, ineffabiliter excelsus (cap. 1, de Deo rerum omnium Creatore).

Si quis dixerit, unam eandemque esse Dei et rerum omnium substantiam vel essentiam, anathema sit (*ibid.* can. 3.)

Si quis dixerit, res finitas, tum corporeas tum spirituales, aut saltem spirituales, e divina substantia emanasse ;

Aut divinam essentiam sui manifestatione vel evolutione fieri omnia ;

Aut denique Deum esse ens universale seu indefinitum, quod sese determinando constituat rerum universitatem in genera, species et individua distinctam ; anathema sit. (*ibid.* can. 4).

conséquent défini que Dieu est distinct de tout monde existant ou possible *a mundo*, ou, comme porte le canon quatrième, des choses finies, *res finitas*, ou comme porte le canon troisième, de toutes les choses, *omnium rerum*, qui n'ont point les attributs de Dieu.

Mais quelle distinction y a-t-il entre Dieu et le monde ? Notre chapitre et notre troisième canon affirment que c'est une distinction réelle, substantielle et essentielle : *prædicandus est RE et ESSENTIA a mundo distinctus* — *Si quis dixerit unam eandemque esse Dei et rerum omnium SUBSTANTIAM vel ESSENTIAM*.

Il y eut des pères qui demandèrent la suppression soit du mot *re*, soit du mot *essentia*. Cette multiplication de termes leur paraissait inutile parce qu'en Dieu, l'être, la substance et l'essence sont une seule et même chose ; mais le rapporteur de la Députation de la foi fit rejeter ces amendements, parce qu'ils étaient moins clairs et moins complets que le texte proposé et aussi parce que les panthéistes qu'on voulait condamner distinguaient entre la substance et l'essence des choses.

Nous verrons la justesse de cette dernière raison, en étudiant plus loin les diverses formes du panthéisme. Nous nous contenterons de montrer ici quelle précision la doctrine catholique a gagnée à l'adoption de ces termes multiples *re et essentia, substantiam vel essentiam*, et aussi à la forme positive et négative de nos deux définitions.

Ne suffisait-il point de définir que Dieu est essentiellement distinct du monde ? — Non il fallait ajouter que cette distinction est une distinction de chose *re*. Cette addition marque, en effet, que cette distinction n'est pas l'œuvre de notre esprit, mais qu'elle existe dans les choses. Ce n'est pas une distinction de raison, comme celle que nous faisons entre Léon XIII et l'ancien cardinal Pecci ; ce n'est pas une distinction virtuelle, comme celle que nous faisons entre l'éternité et l'immensité de Dieu ; c'est une distinction réelle, en vertu de laquelle Dieu et le monde ne sont pas une chose, mais deux choses ; en vertu de laquelle, Dieu dont l'existence vient d'être définie n'est pas un concept purement idéal, mais une réalité.

Était-il bon d'ajouter que Dieu est distinct du monde par essence, *essentia* ? — Oui ; car il en résulte que Dieu se distingue du monde non comme un individu se distingue d'un autre individu de la même espèce ; mais comme un être se distingue d'un autre être dont la nature n'a absolument rien de commun avec la sienne. Cependant entre une substance et ses accidents, il y a une distinction réelle et essentielle, il y a même suivant la doctrine de S. Thomas, une différence qui exclut toute réalité commune. Si le concile s'était contenté de définir qu'il y a une distinction réelle et essentielle entre Dieu et le monde, il n'aurait donc pas atteint les systèmes panthéistes qui regardent Dieu comme une substance immanente au monde et les choses finies comme les accidents de cette substance. Il devait par conséquent affirmer que la *substance* du monde n'est pas Dieu.

Falla-t-il donc dire que Dieu et le monde sont deux substances distinctes et cela suffisait-il ?

Non, car cette formule aurait introduit ici une question qui n'est pas en cause, celle de savoir si le monde est formé de véritables substances. En outre, cette formule n'aurait pas atteint les panthéistes qui ont regardé Dieu comme l'âme du monde et qui ont pensé que les êtres finis sont maintenus dans l'existence et animés par Dieu, comme une plante reçoit la vie de son principe vital. S. Thomas enseigne, en effet à la suite d'Aristote, que la matière d'une plante et son principe vital, autrement dit sa forme, sont deux substances distinctes, qui se complètent pour constituer une seule et même substance.

Comment le saint Concile a-t-il évité toutes ces difficultés ?

En condamnant le principe panthéiste par un canon admirable de sobriété et qui apporte à la définition positive du chapitre un couronnement indispensable, le Concile a prescrit de croire non pas que Dieu et le monde ne sont pas une seule et même substance (cette formule n'aurait pas atteint ceux qui regardent le monde comme un mode de la substance divine), mais que la substance de Dieu et du monde n'est pas unique et la même, *unam eandemque*. — Elle n'est pas *unique* ; par conséquent Dieu et le monde ne forment pas un composé substantiel ; Dieu n'est pas un principe vital qui anime le monde, comme la forme des scolastiques anime la matière. — Elle n'est pas *la même* ; par conséquent, sans avoir besoin de savoir si le monde est fait de substance, nous sommes sûrs que sa substance n'est point la substance divine, par conséquent qu'il n'est point un mode accidentel de Dieu.

Mais Dieu n'est pas seulement distinct des créatures ; en vertu des attributs que nous avons étudiés, il est encore élevé infiniment au-dessus d'elles. Aussi les Pères du Vatican ont-ils voulu définir cette élévation infinie.

Les créatures sont distinctes de Dieu ; cependant elles ont besoin de lui et elles sont inférieures de toute manière. Dieu au contraire n'a besoin de rien, ni de personne ; il se suffit à lui-même et trouve en lui-même une parfaite béatitude, *in se et ex se beatissimus* ; il est indiciblement élevé au-dessus de tout ce qui existe ou peut être conçu en dehors de lui, *super omnia quæ præter ipsum sunt vel concipi possunt ineffabiliter excelsus*. Le concile du Vatican a rangé ces deux vérités parmi les dogmes de foi. Nous aurons bientôt occasion de revenir sur la béatitude Dieu. Pour son élévation infinie, nous l'avons étudiée lorsque nous nous sommes occupé de son incompréhensibilité et de son infinie perfection.

(A suivre).

J. M. A. VACANT,

Professeur au Grand-Séminaire de Nancy.

La Bonne Mère, ou la mère de famille, selon le Cœur de Dieu, par le chanoine Parisot, 2ème édition, revue et considérablement augmentée. (Voir l'extrait à la page 22). In-12.....63 cts

PRONES LITURGIQUES

TRENTE-DEUXIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. Office divin. — II. Son antiquité. — III. Bréviaire. IV. Son prix et sa valeur. — V. Lieu de sa récitation. — VI. Ses ministres. — VII. Combien cette récitation est nécessaire pour détourner les coups de la justice divine. — VIII. Division de l'office canonial.

I. Le saint sacrifice de la messe est la partie la plus importante de la liturgie. Nous en avons traité longuement et par le détail. Il importait de faire comprendre aux Fidèles, de leur faire sentir la sainteté des rites qui se rattachent à l'auguste sacrifice de nos autels, de leur expliquer les belles prières qui l'accompagnent. Il nous reste à parler d'une autre partie de la liturgie, qui a bien son importance aussi, de l'office divin.

En parlant de l'office divin, nous ne nous écartons pas de notre sujet principal, le saint sacrifice de la Messe.

Tout ce qui a précédé l'explication proprement dite de ce sacrifice, tout ce que nous avons dit des personnes, des lieux, des choses destinées à y préparer, à y concourir, avait la messe pour objet. Ce qui va suivre s'y rapporte aussi. L'office divin est lié, coordonné au sacrifice de nos autels, lui servant de préparation ou d'actions de grâces. Il a les mêmes fins ; il est lauréatique, eucharistique, propitiatoire et impétratoire. Il porte également le nom de sacrifice, *sacrificium laudis*. — *Officramus hostiam Deo, id est fructum laborum contentium nomini tuo*, " Offrons une hostie à Dieu, à savoir le fruit de lèvres confessant votre nom. "

Le mot *office* signifie devoir. Le principal devoir de l'homme, c'est le service de Dieu, c'est le culte que nous lui devons. On a donné le nom d'office à cette réunion de prières qui se font dans l'Église pour adorer, remercier Dieu et lui demander ses grâces. Cet office se fait d'après certaines règles, à certaines heures et par des personnes choisies et déléguées à cet effet. C'est pourquoi on l'appelle *office canonial*, d'un mot grec qui signifie règle.

II. L'office divin est de la plus haute antiquité. Il a commencé dans le ciel. Car dès le premier moment de leur création les Séraphins n'ont cessé de chanter: " Saint, saint, saint, est le Seigneur, le Dieu des armées. " A l'imitation du ciel, la terre aussi a loué, a glorifié son Créateur. Adam, les Patriarches, Moïse, David, Isaïe, Jérémie, Daniel, Esdras, les Machabées ont prié le Seigneur. Sept fois le jour David célébrait ses louanges, *Septies in die laudem dixi tibi*, et la nuit il se levait pour accomplir ce pieux devoir, *Nocte surgebam ad confitendum tibi*. Trois fois le jour Daniel, à Babylone,

ouvrait sa fenêtre, au péril de sa vie, et se tournait vers Jérusalem pour prier.

Jésus-Christ a recommandé la prière et par ses préceptes et par ses exemples. *Oportet semper orare nunquam deficere. Petite et accipietis.* Il faut toujours prier et ne jamais se lasser de prier. "Demandez et vous recevrez."

Fidèles à cette recommandation de leur divin Maître, les premiers chrétiens sortaient à peine du temple, y persévérant unanimement dans la prière. *Erant perseverantes unanimiter in oratione.* Et l'apôtre saint Paul dans ses lettres exhortait les nouvelles chrétiens à s'exciter, à s'instruire et à s'édifier mutuellement par des psaumes, des hymnes, des cantiques spirituels, les chantant de tout leur cœur en l'honneur de Dieu.

Bien que la vie des chrétiens alors ne fût en quelque sorte qu'une prière continuelle, il y avait néanmoins des jours et des heures plus spécialement destinés à louer Dieu. Les Constitutions apostoliques engagent les Fidèles à prier le matin, à l'heure de tierce, de sexte, de none et au chant du coq. Saint Augustin exhortait les Fidèles à assister plusieurs fois le jour, au moins pendant le carême, aux saints offices. A diverses heures du jour et de la nuit les moines d'Égypte, de la Palestine et de la Mésopotamie se réunissaient pour chanter les louanges divines. Les vierges consacrées au Seigneur faisaient ainsi. Les femmes du monde elles-mêmes s'empressaient d'accomplir ce devoir, et saint Jérôme, écrivant à Læta, illustre dame romaine, lui donnait à ce point de vue, pour l'éducation de sa fille, des conseils qui nous étonneraient aujourd'hui : "Qu'on lui apprenne, dit-il, à se lever la nuit pour réciter des psaumes, pour chanter le matin des hymnes, et qu'elle se tienne en faction comme une guerrière de Jésus Christ à l'heure de tierce, de sexte et de none, et qu'enfin elle couronne la journée en offrant à la lueur d'une lampe le sacrifice du soir."

III. Dans les premiers âges du christianisme l'office était beaucoup plus long que de nos jours. Grégoire VII, au XI^e siècle, accablé de travail et d'affaires, fit composer pour lui et sa maison un abrégé de l'office divin, qui fut appelé *Bréviaire*. Cet office restreint se répandit bientôt et fut accepté partout. Il se compose de ce qu'il y a de plus touchant, de plus instructif dans les Écritures, dans les Pères et dans la vie des saints. C'est un mélange heureux de psaumes, de leçons de l'Ancien et du Nouveau Testament, d'homélie des saints Pères sur les Évangiles, et des légendes et vies des Saints. L'esprit y trouve à s'instruire des plus saines doctrines, et le cœur à s'y nourrir des plus purs sentiments de la piété chrétienne.

IV. Les prières qui composent le Bréviaire sont les plus belles prières qui aient jamais été faites ; quelques-unes ont pour auteur Jésus-Christ lui-même ; d'autres les justes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Plusieurs ont été formées par l'Église avec les paroles divines dictées par l'Esprit-Saint. Comment ces

prières dites avec foi et avec piété pourraient-elles ne pas être exaucées ?

V. C'est dans les églises, d'ordinaire, que se célèbre l'office canonal, *Laus ejus in ecclesia sanctorum*, dans les cathédrales particulièrement et les collégiales où se chantait autrefois l'office tout entier. C'est aussi dans les monastères, aussi bien dans ceux qui s'élèvent dans les villes, que dans ceux, autrefois si nombreux, qui se trouvaient à la campagne, dans ceux qu'habitent les religieux et dans ceux qui servent d'asile aux religieuses.

VI. Les ministres de l'office divin, de l'office canonal, ce sont d'abord les chanoines, c'est à-dire les ecclésiastiques qui composent les chapitres des cathédrales, puis les religieux de la plupart des ordres reconnus par l'Eglise, les Chartreux, les Cisterciens, les Franciscains, les Dominicains, les Carmes, etc., les Carmélites, les Visitandines, et tant d'autres des deux sexes qu'il serait trop long de nommer. Les prêtres et les lévites engagés dans les ordres sacrés sont également tenus à la récitation du Bréviaire. Mais en raison de leurs occupations extérieures, du soin des malades et autres travaux de leur ministère qui les entraînent bien souvent au dehors de leurs églises, les prêtres, les pasteurs surtout, sont dispensés de le réciter dans l'intérieur des temples, et peuvent s'acquitter de ce devoir ou dans leurs maisons ou en d'autres lieux, pourvu qu'ils y trouvent le calme et la décence que requiert ce pieux ministère.

Il a été un temps, qui n'est pas loin de nous, où des laïques mêmes récitaient fidèlement le saint office. On sait que saint Louis n'y manquait pas, même dans les fers. Mais dans des temps plus récents, au xvii^e siècle, et jusque de nos jours, on citait de pieux et savants magistrats qui disaient le Bréviaire à l'instar des prêtres. Un grand nombre de fidèles encore aujourd'hui récitent le petit office de la sainte Vierge. Il y a des tiers ordres qui en font une obligation à leurs associés.

VII. Elles étaient innombrables jadis les bouches chrétiennes qui publiaient et le jour et la nuit les louanges du Très-Haut. C'était comme une vaste armée accomplissant fidèlement auprès du Seigneur les veilles sacrées ; et la voix de la prière sur notre terre de France en particulier ne se taisait jamais. Le souffle impie et violent des révolutions a passé sur ces demeures saintes, les a renversées ou en a dispersé les habitants. Là où retentissait sans cesse la divine psalmodie, le silence et le deuil se sont établis.

Quelques rares édifices de ce genre, quelques couvents avaient échappé à la destruction générale ou s'étaient relevés de leurs ruines. Une persécution nouvelle, moins violente, mais non moins odieuse que la première, les a fermés et en a expulsé les hôtes paisibles.

Grand Dieu ! que devient désormais parmi nous le devoir de la prière ? Car il y a pour l'homme, il y a pour la société obligation stricte, rigoureuse de prier ; et si quelques uns ne prient pas, si le grand nombre même se dispense de ce devoir impérieux et sacré, il faut que d'autres prient à leur place.

Or, jetons nos regards autour de nous. Que d'hommes, que de chrétiens, de catholiques même, n'élèvent jamais leurs regards ni leurs voix vers le ciel ! Combien qui mangent, qui boivent, qui se couchent qui se lèvent sans songer qu'ils ont un maître, de qui ils dépendent et qui seul les conserve ! Pauvres gens ! Qu'un instant seulement, une demi-seconde, ce Dieu dont ils croient pouvoir se passer leur retirât sa main, et aussitôt ils retomberaient dans le néant ! On ne vous prie pas, Seigneur, et cependant on a besoin de vous, on a besoin de votre soleil, on a besoin de votre rosée, on a besoin de tous ces agents de la nature que vous tenez dans vos mains et dont vous dirigez l'action à votre gré. Ah ! qu'il est à craindre que vous ne nous retiriez vos bienfaits, puisque nous ne daignons même pas les solliciter ! Qu'il est à craindre qu'arrosée de nos sueurs la terre ne nous refuse ses dons que les fruits ne se corrompent dans leur germe, que les insectes malfaisants ne dévorent nos vignes, que les orages déchaînés ne ravagent nos moissons, que votre colère, Seigneur, ne tarisse notre existence jusque dans les sources qui servent à l'alimenter ! Qu'il est à craindre que votre juste vengeance ne s'en prenne à l'homme lui-même, à l'homme ingrat, indifférent ou impie, qu'elle ne le frappe de quelque mal soudain, inconnu, dont les terribles effets déconcerteront la science, dont le principe aussi bien que le remède échappera à toutes nos investigations ! Qu'il est à craindre, Seigneur, que pour compléter notre châtement, aux désordres de la nature ne se joignent les désordres de la société, que des guerres n'éclatent qui fassent couler le plus pur de notre sang et nous enlèvent nos plus belles provinces, que des révolutions s'ajoutant aux guerres ne renversent les trônes, ne dispersent les dynasties, et que dans cette confusion horrible de tous les éléments sociaux, tout ne soit remis en question, tout ne soit attaqué, ébranlé, tout, principes, morale, lois, religion, famille, propriété, tout, et que nous n'ayons plus qu'un pas à faire pour tomber dans l'abîme !

Hélas ! tous ces maux, ne les avons-nous pas subis ? Tous ces fléaux ne les avons-nous pas vus fondre sur nous ou successivement ou tous à la fois ? Et cependant nous n'avons pas péri, nous vivons encore ; nous nous relevons même, ou du moins nous croyons nous relever. A quoi devons-nous ce salut, si faible et si incomplet qu'il puisse être ? Aux prières qui se font encore parmi nous, à l'office canonial que récitent, que chantent quelques groupes oubliés de moines, quelques monastères plus nombreux de moines cloîtrés ; que la persécution a dédaigné jusqu'ici ou n'a pas osé frapper.

Ah ! sachons reconnaître les services que nous rendent, que rendent à la société ces âmes saintes, dévouées, qui consacrent leur vie à ce ministère si important, si rigoureusement nécessaire de la prière. Souhaitons qu'elles échappent aux poursuites des méchants, souhaitons qu'elles se multiplient, s'il est possible, au lieu de se rarefier. Car si d'un côté les Fidèles prient de moins en moins ; si la prière publique leur devient de plus en plus étrangère et si de l'autre côté disparaissent peu à peu ceux qui sont officiel-

lement chargés de cette prière, que deviendrons-nous ? Qui fera désormais contrepoids à nos iniquités toujours croissantes ? Qui opposera un mur à la justice divine prête à nous frapper ?

A nous, mes Frères, à nous prêtres, à vous laïques, de remplacer cette armée d'*orants* et d'*orantes* presque entièrement disparue. A nous de redoubler d'assiduité et de ferveur dans nos prières, à nous de nous montrer fidèles aux offices publics de l'Église, à cette partie, hélas ! si faible de l'office canonial célébré par elle et à laquelle les chrétiens sont encore invités, aux Vêpres du moins les dimanches et les fêtes, et quelquefois aux Complies.

VIII. L'office canonial se divise en sept parties, qui sont : Matines et Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies. Des heures spéciales sont assignées à chacune de ces parties. Les Matines, que l'on appelle aussi pour cela Nocturnes, se chantent pendant la nuit ; les Laudes un peu avant le lever du soleil ; Prime à la première heure, selon la division adoptée par les anciens, c'est-à-dire à 6 heures ; Tierce à la troisième heure, c'est-à-dire à 9 heures ; Sexte à la sixième heure, c'est-à-dire à midi ; None à la neuvième heure, c'est-à-dire à 3 heures ; Vêpres le soir ; Complies à l'heure du coucher.

Les personnes qui récitent en particulier l'office sont autorisées à dire Matines et Laudes la veille par anticipation. Quant aux autres parties de l'office, elles doivent autant que possible se rapprocher des heures officiellement indiquées. Je ne vous donnerai pas, en terminant cette instruction, ce mot d'ordre d'un empereur romain à ses soldats : *Laboremus*, travaillons ; mais plutôt celui-ci que nous donnent Jésus-Christ et l'Église : *Oremus*, prions. Amen.

M. l'abbé GAUSSENS.

PARTIE LEGALE

DIMES

QUESTION.—Par décret de monseigneur l'archevêque de Montréal la paroisse de Saint-Blaise a été érigée canoniquement. Cette paroisse n'est pas encore érigée civilement, et les procédures relatives à l'érection civile sont encore pendantes devant les tribunaux. Je réside dans cette partie de la paroisse de Saint-Blaise qui a été détachée de la paroisse civile et canonique de X... suis-je obligé de payer la dime au curé de cette paroisse purement canonique ? Le curé de cette paroisse peut-il poursuivre le recouvrement de cette dime devant les tribunaux civils ?

Un habitant de Saint-Blaise.

RÉPONSE.—Les divisions territoriales civiles ou municipales et les divisions canoniques sont indépendantes les unes des autres.

Les divisions municipales concernent les intérêts matériels, les questions de chemins, ponts, cours d'eau et autres semblables.

Les divisions canoniques, au contraire, concernent les intérêts religieux de la population du territoire érigé canoniquement.

“ Une paroisse canonique est avant tout et par-dessus tout un arrondissement ecclésiastique, formé par une Autorité spirituelle, qui est indépendante dans son ressort, pour le bien des âmes, et confié à la direction d'un Pasteur légitimement institué par l'Evêque.” (1)

En érigeant une paroisse pour les fins religieuses l'évêque a donc en vue le bien des âmes et il les place sous la juridiction spéciale, d'un prêtre chargé d'exercer le ministère dans ce lieu. La dîme consacrée à l'entretien du prêtre chargé d'administrer les sacrements aux fidèles qui lui sont confiés, et d'accomplir toutes les autres obligations du ministère pastoral, doit donc être payée à ce prêtre et non à d'autres.

Si vous refusez de payer la dîme au curé de la paroisse canonique, ce dernier a le droit indiscutable de vous poursuivre devant les tribunaux civils où il aura certainement gain de cause. L'obligation où vous êtes de la lui payer n'est pas simplement une obligation naturelle et de conscience décrétée par le septième commandement de l'église (2), mais c'est aussi une obligation civile donnant droit à un recours civil. L'église seule a le droit de décréter à quel prêtre la dîme sera payable, et les tribunaux civils ont le devoir de sanctionner ces décrets par leurs arrêts. Cette doctrine a déjà prévalu devant nos tribunaux. La cour de circuit (3) présidée par le juge Cimon, siégeant à Sainte-Julienne, comté de Montcalm, district de Joliette a, le 5 décembre 1884, (4) jugé :

1° *Que lorsqu'une partie d'une paroisse civile et canonique est par décret de l'évêque diocésain, dûment détachée et annexée à une paroisse voisine, la dîme est due au curé de cette dernière qui peut la recouvrer en justice, nonobstant que, sur opposition des parties intéressées, les commissaires auraient refusé d'ériger civilement cette nouvelle paroisse qui reste paroisse canonique seulement.*

2°

3° *Que la dîme est due pour la subsistance du curé à l'occasion des services spirituels qu'il est appelé à rendre et tenu de rendre aux fidèles mis par l'évêque sous sa juridiction et non pour les services civils qu'il rend à l'Etat et que, par suite, c'est la paroisse canonique qui doit la dîme.*

(1) Lettre pastorale de Mgr Bourget concernant le démembrement de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, en date du 23 mai 1866.

(2) Droits et dîmes tu paieras à l'église fidèlement.

(3) Voyez le PROPAGATEUR du 15 mai 1891, page 177, où je cite ce jugement en parlant du droit que les évêques ont d'ériger des paroisses purement canoniques.

(4) *Re Ouimet vs Cadot.*

Ce jugement a été confirmé par la cour d'Appel le 21 mai 1886.
Je cite le *Legal News*,

Coram : DORION, C. J. ; RAMSAY, TESSIER, CROSS, BABY, J. J.

Cadot, *Defendant below*, *Appellant*,

and

Ouimet, *Plaintiff below*, *Respondent*.

Parish.—Canonical and Civil.—Erection and division of parishes.—Tithe.

HELD :—(Affirming the decision of Cimon, J., 7 *Legal News*, 415) that when a portion of a canonical parish civilly constituted, is detached by decree of the bishop, and annexed to a canonical parish not civilly constituted, the tithe is due by an inhabitant of the dismembered parish to the new *curé*.

Under the old law of France prior to the cession, the bishop had the right to create, unite or divide parishes in the interest of the church, having due regard to vested rights ; and this condition of things has not been affected by the laws enacted for the Province of Quebec since the cession of Canada.

Le 15 février courant, la cour de Circuit à Montréal, Doherty, juge, a rendu un jugement en faveur de monsieur l'abbé Alfred Houle, votre curé, qui réclamait la dîme en sa qualité de curé de la paroisse *canonique* de Saint-Blaise. Il est vrai que le défendeur, monsieur Benjamin Boivin, a *confessé jugement* ; mais sans cette confession, il est bien probable qu'il aurait été également condamné à payer sa dîme.

DÉLITS ET QUASI-DÉLITS.

QUESTIONS — Qu'est-ce qu'un délit en droit civil ? Qu'est-ce qu'un quasi-délit ? Quelle différence y a-t-il entre le délit et le quasi-délit ?

Un étudiant en droit.

RÉPONSE.—Voici ce que dit Larombière, (1) du délit civil :

“ En droit civil, le mot délit a une acception essentiellement générale. Il signifie tout fait illicite par lequel une personne cause sciemment et méchamment un dommage à autrui, soit que ce fait constitue ou non une infraction déterminée et punie par la loi pénale. Il suffit qu'il ait été commis malicieusement et dans le dessein de nuire ; car les délits civils ne sont pas toujours et essentiellement des délits criminels, et la loi pénale ne prévoit pas dans ses dispositions rigoureuses, pour en faire l'objet d'une incrimination spéciale, tous les faits illicites par lesquels une personne lèse frauduleusement les droits d'un tiers. Tels sont les

(1) 5 Larombière, *Théorie et Pratique des Obligations*, page 685, édition de 1857.

“ actes simples de dol, de fraude ou de mauvaise foi, qui souvent
 “ ont de tels caractères que l'équité regrette que le législateur ne
 “ les ait pas incriminés, sous ce rapport les délits de droit civil
 “ semblent être plus nombreux que les délits de droit criminel.”

Le quasi-délit consiste dans des faits, des imprudences ou des négligences préjudiciables, mais qui sont exempts de malice, de fraude et d'intention de nuire ou de causer du dommage à autrui.

La différence qui existe entre les délits et les quasi-délits est donc facile à saisir. Il y a délit lorsqu'il y a malice et dessein de nuire; il y a simplement quasi-délit lorsque le fait n'est accompagné d'aucune mauvaise intention.

La matière des délits et des quasi-délits est résumée dans l'article 1053 du code civil.

1053.—Toute personne capable de discerner le bien du mal, est responsable du dommage causé par sa faute à autrui, soit par son fait, soit par imprudence, négligence ou inhabileté.

SAINT JOSEPH

Ita ad Joseph, et quicquid dixerit vobis facite. (GEN., XII, 55.)

Allez à Joseph, et tout ce qu'il vous dira de faire, faites-le.

SOMMAIRE :

I. Saint Joseph, ses titres : 1° Issu d'un sang illustre : 2° Époux de Marie ; 3° Père de Jésus. — II. Ses vertus : 1° Chasteté ; 2° Pauvreté ; 3° Obéissance ; 4° Travail ; 5° Sacrifice. — III. Conclusion pratique.

I. Dans le milieu des temps, entre l'ancienne et la nouvelle alliance, quand le vieux Testament va finir et le nouveau commencer, une figure s'élève, simple, douce, grave, majestueuse, formant comme le lien qui unit l'ancien monde et le monde nouveau. Saint Joseph clôt la série des Patriarches et ouvre la série des Bienheureux enfantés par l'Évangile.

Bien que la noblesse du sang et la dignité de la naissance soient peu de chose aux yeux du Très-Haut, et que la véritable noblesse du chrétien soit dans sa qualité d'enfant de Dieu, nous mettrons néanmoins au rang des titres de saint Joseph (l'Esprit-Saint lui-même nous en donne l'exemple) la gloire d'être issu de la famille de David, de remonter jusqu'à la source du genre humain, à Adam, par quatre mille ans d'ancêtres, tous connus, tous nommés, un grand nombre saints, honorés des éloges de Dieu et de ses faveurs insignes. Quelle noblesse, mes Frères ! En fut-il jamais une plus haute et plus glorieuse ! Et c'est l'Esprit-Saint lui-même qui la relève et la met en lumière, en donnant par la plume de deux évangélistes la généalogie de Joseph. C'est un ange, un envoyé de

Dieu, qui la rappelle à Joseph lui-même, comme si sa modestie eût été tentée de l'oublier : Joseph, fils de David, ne craignez pas de prendre Marie pour votre épouse : ce qui est né en elle vient du Saint-Esprit.

Est-ce donc la coutume des anges de traiter avec ce respect les hommes vers qui ils sont envoyés ? de les appeler par leur nom et par le nom de leurs ancêtres ? Non, les anges d'ordinaire semblent ignorer ou compter pour rien les noms de ceux à qui ils parlent, quelque illustres que puissent être ces noms. Fils de l'homme, tenez-vous sur vos pieds, dit l'ange à Ézéchiel. Levez-vous promptement, dit l'ange libérateur à saint Pierre. Écrivez ce que vous voyez, dit un autre ange à saint Jean. Mais à l'égard de Joseph, c'est tout autre chose. Ils aiment à reconnaître en lui, non un homme ordinaire, un homme du commun, mais un prince, un héritier, un descendant des rois de Juda, *Joseph, filii David*, juste le même titre qui sera un jour donné au fils de Dieu, *Jesu filii David, miserere mihi*.

C'est qu'en effet, au point de vue de la naissance selon la chair, Joseph se rapproche étonnamment de Jésus. Même sang, même race royale, fils de David tous les deux, parents, par conséquent, de cette parenté naturelle, fruit de l'Incarnation du Verbe.

Autres titres de Joseph. *Jacob autem genuit Joseph, virum Mariæ, de qua natus est Jesus qui vocatur Christus.*

Virum Mariæ, époux de Marie, deuxième titre de Joseph, plus grand assurément que le premier. Fils de David, c'est quelque chose, mais époux de Marie, que c'est plus grand et plus glorieux ! Mesurez, si vous le pouvez, la grandeur incommensurable de Marie, de cette Vierge, prédite par les prophètes, figurée par les femmes illustres de l'ancien Testament, objet des pensées éternelles du Très-Haut, de qui devait naître et de qui naquit en effet Jésus qui fut appelé Christ, et vous aurez une idée de la grandeur et de la dignité de saint Joseph, époux de Marie, *virum Mariæ*.

Car enfin, toute grande qu'était Marie, avec sa dignité de femme privilégiée, privilégiée en toutes choses, dans sa conception immaculée, dans sa vie exempte de péché, dans sa maternité en dehors des lois de la nature, dans son titre sublime de mère de Dieu, Marie était l'épouse de Joseph. Par conséquent, elle et tous ses titres, et toutes ses grandeurs, et toutes ses gloires, appartenaient à Joseph. Car par le mariage, un vrai mariage, reconnu tel par l'Église, ils s'étaient donnés l'un à l'autre, pour une fin sans doute et avec des intentions autres que celles qui président d'ordinaire à ces sortes de contrat, mais néanmoins avec un abandon cordial et une générosité parfaite.

Quelle dot la vierge de Nazareth avait apportée au descendant de David ! Jamais princesse, jamais fille de roi, jamais reine en eut-elle une pareille ? Et encore ne sont-ce là que les dehors, *absque eo quod intrinsecus latet*, Le cœur de Marie, ce cœur si fécond en vertu, si admirable de dévouement et d'amour, était également à Joseph. Marie aimait Joseph d'un amour pur, d'un amour saint, d'un amour désintéressé, mais vrai néanmoins, mais

fort, mais ardent, comme l'Église devait plus tard aimer Jésus-Christ.

Joseph était l'époux de Marie ; donc Marie était soumise à Joseph, Bien que Marie n'eût pas péché, ni par elle-même, ni par Eve sa mère, il ne paraît pas qu'elle ait voulu s'affranchir de cette sujétion de la femme à l'égard de l'homme, prononcée contre Eve et sa descendance, non plus que des autres lois communes au-dessus desquelles sa dignité semblait la placer, *sub viri potestate eris*. (GEN., III, 16.) Comment d'ailleurs eût-elle voulu se soustraire à l'autorité de Joseph, quand Jésus voulait bien s'y soumettre ? Marie obéissait donc à Joseph, Marie servait Joseph, préparait la nourriture, tissait les vêtements de cet époux bien-aimé. Marie, à l'exemple des femmes des Patriarches, appelait Joseph son seigneur et son maître. Quelle gloire pour vous, ô Joseph, de vous être entendu appeler maître et seigneur par celle que les siècles et les générations appelleront Notre-Dame et Maîtresse !

Ce titre d'époux de Marie n'est pourtant pas le plus grand qu'ait eu Joseph. Il en est un autre que nous n'aurions jamais osé lui donner, si l'Esprit-Saint lui-même, empruntant pour cela la bouche la plus pure, la plus sainte, la plus autorisée qui fût jamais, ne le lui avait donné le premier. " Votre père et moi, nous vous cherchions, remplis de douleur, dit Marie à Jésus en le retrouvant dans le temple. " Votre père ! Est-il possible, ô Marie, que vous donniez ce titre à Joseph votre époux ? En avez vous compris le sens ? En avez-vous mesuré la portée ? Ne savez-vous pas que Jésus n'a d'autre père que celui-là qui est aux cieux, et que donner ce titre de père de Jésus à un homme, à un mortel, c'est le profaner ? Non, non, mes Frères, ce n'est point par distraction, ce n'est point à la légère que Marie a dit ce mot ; l'Esprit-Saint lui-même le lui a mis sur les lèvres.

Où, Joseph est le père de Jésus, non point selon la chair, à Dieu ne plaise ! non, mais selon le cœur, selon l'affection ; pour les soins, la vigilance, la sollicitude, Joseph est le père de Jésus.

Eh ! voudriez-vous donc que Jésus fût ici-bas sans père ? Il en a un dans le ciel, il est vrai ; mais sur la terre, il semble que ce père ne soit plus son père. Il l'abandonne, il ne le connaît plus, et Jésus lui-même s'en plaindra un jour sur la croix. " Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? " Mais ce qu'il dit en mourant, ajoute Bossuet, il pouvait le dire dès sa naissance, puisque dès ce premier moment, son père l'expose aux persécutions, et commence à l'abandonner aux injures. Ne fallait-il pas au moins qu'il le confiât à quelqu'un, qu'il se déchargeât sur quelqu'un de la garde de cet enfant, dont il semblait ne vouloir plus s'occuper lui-même ? C'est un homme mortel que Dieu choisit pour ce ministère, c'est Joseph qui guidera la pénible enfance de Jésus, c'est Joseph qui sera son père. Avec quelle joie ce saint homme reçoit cet abandonné ! et comme il s'offre de tout cœur pour être le père de cet orphelin ! dit encore Bossuet. Depuis ce temps il ne vit plus que pour Jésus-Christ, il n'a plus de soin que pour lui, il prend lui-même pour ce Dieu un cœur et des en-

trailles de père ; et ce qu'il n'est pas par nature, il le devient par affection.

Ce titre de père, Joseph l'exerce en toute rencontre. C'est lui qui donne son nom à Jésus, comme les pères le donnaient alors ; nous le voyons par l'exemple de Zacharie à l'égard de Jean, son fils. C'est lui que l'ange avertit de la persécution d'Hérode, et de la nécessité de s'y dérober par la fuite. C'est à lui que le même ange donne le signal du retour. Jésus lui obéit comme un fils obéit à son père : l'Évangile veut bien nous le faire connaître. Aurions-nous pu le supposer sans cela ? que le Fils de Dieu, le Verbe éternel, le créateur de toutes choses daignât obéir à un simple mortel, à un pauvre artisan, inconnu de tous ? — Faites cela, disait Joseph à Jésus, et il le faisait — venez, et il venait. Aidez votre père dans ce travail, et il l'aidait. Eh quoi ! Joseph a-t-il bien pu se décider à commander à celui qu'il reconnaissait pour son maître ? La parole du commandement n'a-t-elle pas dû expirer mille fois sur ses lèvres ? Non, mes Frères non, parce que Dieu qui l'a établi auprès de son Fils, qui lui en a remis le soin, lui a donné un cœur de père, tendre sans doute et aimant, mais ferme aussi, mais fort, mais capable d'exercer la part d'autorité paternelle qui lui était confiée. Et saint Joseph l'exerce, avec une noble simplicité, sans faiblesse aussi bien que sans raideur.

Quel honneur pour Joseph que le Très-Haut ait daigné partager avec lui vis-à-vis de son Fils le titre de père ! Que dis-je ? Partager ? Pour le commun des hommes, pour la plupart des contemporains de Jésus, c'était Joseph, Joseph seul qui jouissait du privilège d'être appelé le père de Jésus, *ut putabatur filius Joseph*.

Père de Jésus par affection, Joseph ne l'est-il pas également des hommes ? Les hommes par la rédemption sont devenus fils adoptifs du Très-Haut, frères de Jésus-Christ, enfants adoptifs de Marie ? Joseph n'est-il pas dès lors en quelque sorte leur père ? Entrés dans la sainte famille, n'avons-nous pas quelques droits à sa tendresse, à ses soins et à sa protection ? Le crédit dont il jouit dans le ciel, en souvenir des services sans nombre qu'il a rendus à Jésus et à Marie sur la terre, pourrait-il n'en point user en notre faveur ? Lui qui a commandé à Jésus sur la terre pourrait-il bien ne pas être exaucé par lui dans le ciel, alors qu'il l'invoquera pour nous ? Mais, dit le savant Gerson, Joseph dans le ciel ne prie pas, il commande *non impetrat, sed imperat*. Ses prières aux yeux de Jésus sont encore des ordres.

Ayons donc confiance en saint Joseph. Ses titres nous offrent en lui un protecteur, sur la bonté et le crédit duquel nous pouvons sûrement compter, *Ite ad Joseph*. Ses vertus nous le montreront comme un modèle de tout point digne de notre imitation, *quidquid ipse dixerit vobis, facite*.

Saint Joseph est grand par ses titres, mes Frères, il est plus grand encore par ses vertus. Ses titres mêmes, que seraient-ils sans ses vertus ? surtout aux yeux de celui qui considère non le dehors, mais le dedans, non la dignité, mais les mérites, *Deus autem intuetur cor*.

Joseph autem eum esset justus, Joseph était juste, dit l'Évangéliste, ou plutôt l'Esprit Saint, et par cette qualification de juste il faut entendre l'ensemble de toutes les vertus dont un homme peut être doué. C'est l'éloge que Dieu se plaît à faire des saints de l'ancienne alliance, et quand il a dit d'eux qu'ils étaient justes, il a tout dit. Nous pourrions donc nous arrêter à ce panégyrique que l'Esprit-Saint nous trace de Joseph, et en conclure que notre héros a été doux, patient, miséricordieux, magnanime, qu'il a rempli avec zèle et dévouement la mission que la Providence lui avait confiée.

Cependant entre toutes les vertus de saint Joseph distinguons-en une qui fut en lui la source et le principe de toutes les autres, je veux parler de son amour pour Jésus.

Héritier de la foi des patriarches, héritier surtout de leur amour pour le Messie futur, il semble que Joseph ait pressenti les approches du Rédempteur du monde ; il semble que, rencontrant Marie, cette vierge pure et sans tache, si digne de devenir la mère du Sauveur, il ait compris que pour l'œuvre à laquelle le Très-Haut la destinait, il lui fallait un aide, un appui, un gardien digne d'elle, pur comme elle, chaste, vierge comme elle. Plein de ces pensées et le cœur ému d'un amour anticipé pour ce fils béni de Marie, Joseph s'unit à elle pour les servir, les protéger, les nourrir tous les deux.

Ainsi, avant même que Jésus fût né, l'amour de Jésus inspire à Joseph le sacrifice de ses sens et le fait s'immoler à Dieu de concert avec Marie sur l'autel encore nouveau dans le monde de la virginité.

Première vertu que l'amour de Jésus fait naître en Joseph, la chasteté.

Mais que sera-ce donc quand la naissance du Sauveur ne sera plus, pour l'époux de Marie une espérance incertaine, une vague éventualité, quand l'Esprit-Saint, par la voix des anges, aura daigné l'instruire de cette naissance prochaine, quand il l'aura chargé lui-même de donner au nouveau-né le nom qu'il doit porter, *vocabis nomen ejus Jesum* ?

Dès ce moment, Joseph adore le Verbe fait chair présent dans le monde, quoique invisible encore, et renfermé dans le tabernacle saint qu'il s'est préparé. Un édit part du trône d'Auguste, ordonnant un dénombrement général dans tous l'univers. Jésus veut être inscrit sur les registres de l'Empire, afin qu'il soit bien établi qu'il a pris rang parmi les hommes, qu'il est véritablement de leur sang, de leur race, de leur nature, et qu'il vient se mêler à l'humanité pour la sauver. Joseph part avec Jésus que portait encore le chaste sein de Marie.

Ils arrivent à Bethléem. Qui s'occupera de trouver un asile à cette pauvre mère, chargée d'un si précieux fardeau ? Joseph ; ce fut Joseph qui alla frapper aux portes des habitants et n'en reçut que des rebuts ; ce fut lui qui, après bien de pénibles recherches, rencontra enfin cette grotte abandonnée, où devait naître le Sauveur du monde.

O Joseph, que de peines, que de tribulations vous causera l'amour de Jésus, qui commence à enflammer votre âme ! On se figure que Jésus venant dans une âme n'y apporte que joie et consolation. Que l'exemple de Joseph serve à dissiper cette erreur. Jésus est à peine avec Joseph, il ne s'est pas encore montré à lui, que déjà le poids de sa croix s'appesantit sur les épaules du saint patriarche. Naguère il vivait tranquille avec Marie son épouse, dans une heureuse médiocrité. Ils n'étaient pas riches, mais ils ne manquaient point du nécessaire ; ils avaient une maison, un lit, un berceau sans doute, tout prêt à recevoir l'hôte divin qu'ils attendaient. Cet hôte arrive à peine au seuil de la vie, et ils n'ont plus rien, ni maison, ni couche pour eux non plus que pour l'enfant qui va venir. Ils sont réduits tout d'un coup à l'indigence la plus extrême. Joseph se plaint-il ? Non, voyez-le dans l'étable, agenouillé devant le divin enfant, que Marie élève dans ses bras et presse contre son cœur. Quelle joie ! quel ravissement ! quelle délicieuse extase de l'époux de Marie ! Joseph adore, loue, bénit Jésus, et ne songe pas au délabrement, à la nudité de l'humble mesure où Jésus a voulu naître.

L'amour de Jésus lui inspire et lui fait pratiquer une seconde vertu, la pauvreté.

Joseph, vous n'êtes point au terme de vos épreuves. Vous saurez ce qu'il en coûte d'aimer Jésus, et que c'est à la sueur de votre front qu'il vous faudra l'aimer. Vous connaîtrez quels sacrifices impose la société de cet enfant incommode, comme l'appelle Bossuet. Ah ! vous dormez après une journée de labour peut-être, d'inquiétudes amères pour subvenir aux besoins de Jésus et de Marie ; vous dormez d'un sommeil paisible qui verse comme un baume à votre corps et à votre esprit fatigués. Eh bien, ce sommeil, rompez-le ; levez-vous, prenant l'enfant et la mère, et fuyez en Égypte, et soyez y jusqu'à ce que je vous dise d'en sortir. Car il peut se faire qu'Hérode en veuille à la vie de l'enfant et le cherche pour le faire périr.

Et Joseph, sans hésiter, sans questionner, sans murmurer, sans renvoyer au lendemain, sur-le-champ, avec une docilité parfaite, avec un empressement généreux, Joseph se lève, prend l'enfant et la mère, pendant la nuit, et part, et se retire en Égypte.

Ce pauvre artisan, seul avec une femme et un enfant, sans ressources, sans provisions, quitte un pays où il vivait de son travail, où il était connu, aimé, estimé, pour aller dans une terre étrangère, où il ne connaît personne, où il ne trouvera ni travail, ni secours ! Mais cet enfant, que ne prend-il en mains sa propre défense, lui dont les anges ont chanté la naissance, à qui les étoiles servent de messagers, que le ciel et la terre reconnaissent pour maître ? Ne peut-il pas terrasser ses ennemis, ou se dérober à leur poursuite, en se rendant invisible ou en les frappant de cécité ? Pourquoi fuir et devant qui ? N'est-ce pas là pour le fils du Très-Haut une honte tout à la fois et une lâcheté ?

Vains raisonnements, que vous êtes loin de Joseph ! Joseph entend parler de l'enfant, *pucrum*. Cet enfant est menacé, sa vie

est en péril, *futurum est*, c'est assez ! L'amour qu'il a pour Jésus lui donne des ailes. Il le prend, il le presse dans ses bras et contre son cœur, et, suivi de la mère, il l'emporte. Où faut-il le cacher, ô ange du Seigneur ? En Égypte, avez-vous dit, dans un pays idolâtre, ennemi de Dieu ? N'importe. Je l'emporterai, s'il le faut, aux extrémités du monde et chez les peuples les plus barbares.

L'amour de Jésus apprend à Joseph une troisième vertu, l'obéissance.

Que j'aime à suivre par la pensée les trois augustes voyageurs à travers ce désert qu'habitèrent quarante ans les Israélites, et qu'ils jonchèrent de leurs cadavres, en punition de leurs infidélités ! Les traditions, amies du merveilleux, ont représenté ce désert fleurissant sous les pas de Jésus, et les sources jaillissant au commandement et pour les besoins des pieux exilés, le palmier abaissant ses branches dociles jusqu'aux petites mains de l'enfant-Dieu, et lui offrant ses dattes mûres pour qu'il en rassasiât sa faim. J'aime mieux, je l'avoue, voir dans ce voyage de la sainte famille, un voyage ordinaire avec les difficultés, les privations inhérentes à ces sortes de situations, et Dieu du haut du ciel confier au zèle ardent, à l'amour actif et ingénieux de Joseph, le soin de nourrir et de défendre son fils. N'est-ce pas d'ailleurs à Joseph, à son travail et à ses bras que fut remise la charge de pourvoir aux besoins de Jésus, durant son enfance ? Voyez-le à Nazareth, ce saint et infatigable ouvrier, redoubler d'ardeur pour suffire aux nécessités du ménage, accrues par la venue de Jésus, et quand le jour n'a pas assez produit pour les besoins de la famille, voyez-le ajouter la nuit au jour. Et cependant un tel travail ne fatigue pas, n'épuise pas Joseph. Alors que ses bras se raidissent, que la sueur inonde son visage, il est heureux, il est content ; il peut encore, sans trop nuire à sa besogne, détourner parfois ses yeux sur Jésus, et puiser dans ce regard amoureux une nouvelle force et un nouveau courage.

Quatrième vertu que l'amour de Jésus enseigne à Joseph, le travail.

Joseph avait ainsi travaillé douze ans pour l'enfant confié à ses soins, et ces douze ans lui avaient à peine paru un jour. Jésus alors étant déjà grand et fort, selon le témoignage de l'Évangile, Marie et Joseph l'amènèrent avec eux à Jérusalem, aux fêtes de Pâques. Vous savez, mes Frères, comment Jésus, se déroband à la vigilance de ses parents, demeura trois jours à Jérusalem, comment ceux-ci le trouvèrent dans le temple, assis au milieu des docteurs. " Mon fils, lui dit Marie, pourquoi en avez-vous agi ainsi avec nous ? Votre père et moi nous vous cherchions, pleins de douleur. " " Pourquoi me cherchiez-vous, répondit Jésus, ne saviez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des affaires de mon Père ? "

C'est Marie qui parle ; Joseph garde le silence, silence méditatif et plein de sens. Joseph a vu, dans cette séparation momentanée de Jésus, la figure et l'annonce d'une séparation plus longue qu'il aura à subir un jour, soit que la mort l'enlevant le premier lui ravisse la vue et les caresses de son fils adoptif, soit que survivant

à ce fils chéri, il soit destiné à contempler avec Marie le spectacle de son immolation suprême. Toujours est-il qu'incertain de l'avenir, le saint patriarche se résigne à perdre, pour autant de temps qu'il plaira à la Providence, celui qui fait l'objet de toutes ses affections. Jésus le veut ainsi. *Quid me quærebatis ?* Joseph se soumet à cette volonté sainte.

Cinquième vertu que l'amour de Jésus fait naître dans Joseph, le sacrifice.

Et maintenant, complétant mon texte, après vous avoir dit, mes Frères, allez à Joseph, *ite ad Joseph*, j'ajouterai, *et quidquid dixerit vobis, facite*. Allez à Joseph : jamais protecteur plus bienveillant ni plus puissant ne méritera votre confiance. Mais faites tout ce qu'il vous dira : jamais modèle plus parfait ne provoqua votre imitation. Imitiez surtout son amour pour Jésus. Cet amour sera pour vous comme pour lui le principe de toutes les vertus ; et ces vertus seront pour vous, comme elles l'ont été pour lui, le motif de l'éternelle béatitude, que je vous souhaite. *Amen*.

M. l'abbé GAUSSENS.

Extrait des **Instructions** pour les principales fêtes de l'année et particulièrement pour les fêtes de Notre-Seigneur, de la très sainte Vierge et des saints, par M. l'abbé GausSENS 1 vol. in-12.....Prix : 75 cts.

Une mère chrétienne exige et obtient l'obéissance.

Il faut absolument, Mères chrétiennes, que l'obéissance soit en honneur chez vous. Il faut que vos enfants, après avoir appris de bonne heure à céder, sachent obéir à vos ordres, à vos conseils mêmes, quel que soit le nombre de leurs années.

L'obéissance est une des branches principales de l'humilité ; or, sans l'humilité, qui est comme la racine de la vie chrétienne, aucune vertu sérieuse n'est possible.

L'enfer a été creusé par la désobéissance des anges rebelles. L'obéissance, en général, est si nécessaire que saint Augustin ne craint pas d'affirmer que " c'est l'origine et la mère des autres vertus. "

Une société, ou une famille où ne règne pas l'obéissance, ressemble à un édifice sans fondation, ou à un monument dont la base est minée.

Si, au moment où l'on se prépare à élever une maison, les pierres destinées aux soubassements pouvaient avoir et réaliser la prétention de servir de couronnement, comment le plus habile architecte arriverait-il à construire ce bâtiment ? — L'enfant qui ne veut point obéir, c'est la pierre du soubassement qui prétend s'étaler à la corniche.

La société, avec les divers éléments qui la composent, est comme une échelle qui se compose nécessairement d'*échelons inférieurs*. Hélas ! je l'ai dit plus haut déjà, la société ne souffre-t-elle pas de nos jours, — et les moins clairvoyants, sont obligés de confesser ces souffrances, — parce que le matérialisme l'envahit à mesure que le respect s'en éloigne ? Et avant lui, l'obéissance s'en est allée, si bien qu'on a de la peine à trouver des échelons vivants, pour former le pied de l'échelle. La soumission ! n'est ce pas un des grands besoins de notre époque ?

« Hélas ! écrit un éminent prélat, il n'est que trop vrai : l'autorité est en décadence dans la famille... Un fait étrange se produit dont nous avons été plus d'une fois le témoin : l'autorité s'est déplacée dans la maison paternelle. Ce n'est plus le père et la mère qui commandent, c'est l'enfant. En présence de ce gracieux tyran dont les caprices maîtrisent parce qu'ils amusent, le sceptre est tombé des mains qui devaient le tenir... Viendront les années, et cet enfant auquel vous cédez aujourd'hui, par faiblesse, deviendra le despote triste et blasé de vingt ans, dont l'égoïsme et les exigences n'auront pas de limites, et qui, en retour de vos condescendances, ne vous rendra pas le respect et ne vous accordera peut-être pas même la compassion.

Il faut donc, de bonne heure, Mères chrétiennes, accoutumer doucement vos enfants au joug nécessaire du respect et de l'obéissance. Car « il est bon à l'homme, a dit l'Esprit Saint, de porter ce joug dès ses premières années.

Mais comment y arriver ? Il me paraît que vous obtiendrez, Dieu aidant, ce résultat, si vos louanges et vos reproches sont mesurés, — si votre autorité est aussi ferme que vigilante.

§ I.

Et d'abord, que vos compliments, comme vos réprimandes soient distribués avec mesure. Approuver toujours serait de la folie ; réprimander sans cesse serait de la tyrannie. Il faut donc louer vos enfants à propos, et parcimonieusement et, tout en les félicitant du chemin parcouru, ne point leur cacher qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Rappelez-leur, en même temps, que la modestie est ordinairement l'apanage de ceux qui font le bien et que Dieu, d'ailleurs, ne bénit que les humbles. De cette manière vous encouragerez la vertu, sans provoquer l'orgueil qui est le fauteur de tous les vices.

De même que la louange, la correction veut être distribuée avec beaucoup de prudence et de sagacité. Le cœur humain est formé de tissus délicats qu'il ne faut point rompre en voulant les diriger. N'a-t-on pas vu des enfants tomber dans l'hébétément par suite de réprimandes sans mesure ? Si certaines *gronderies* impétueuses obtiennent, en apparence, un résultat favorable, il est sage de se défier de ce résultat extérieur, qui n'est simplement qu'une obéissance d'esclaves. Or, un esclave ne maudit-il pas en secret le maître qui lui commande ? Avec une soumission purement passive, vous n'obtiendrez ni le respect ni l'affection qui

sont l'essence de l'obéissance, et, au lieu d'élever vos enfants, vous les auriez brisés.

Le grand Fénelon, modèle si accompli des précepteurs de la jeunesse, écrivait, à ce propos : " Ce qui est le plus utile, dans les premières années de l'enfance, c'est d'éviter tout ce qui peut allumer les passions et d'accoutumer doucement l'enfant à être privé des choses qu'il a témoigné avec trop d'ardeur vouloir posséder. "

Un grave philosophe a dit : " Les châtimens, qui se font avec poids et discrétion, se reçoivent bien mieux et avec plus de fruit par celui qui les souffre. Nous ne devrions jamais mettre la main sur ceux qui doivent nous obéir, tandis que la colère nous dure, car alors c'est la passion qui commande et non pas nous. "

Ces paroles, Mère chrétiennes, me paraissent dignes de votre sérieuse attention. Soit donc que vous complimentiez, soit que vous réprimandiez vos enfants, efforcez-vous de ne les porter ni à l'orgueil, ni à une servile et basse soumission. Sachez vous faire aimer toujours et vous saurez toujours vous faire obéir !

§ II.

Votre autorité, avons-nous dit, doit être ferme et vigilante.

La fermeté, en effet, est d'une nécessité absolue, en face des passions de l'enfance, qui sont semblables à autant de petits serpents dont il faut détruire le venin à tout prix. " Rien ne justifie, rien même ne saurait expliquer l'inconcevable tiédeur de certains parents à faire valoir les droits de leur autorité vis-à-vis de leurs enfants. Une fois que ceux-ci ont atteint l'âge de douze ou treize ans, on croit ne plus pouvoir se faire obéir de ces petits hommes !.. Les mères, surtout, sont, à cet égard, d'une extrême faiblesse. Qui ne les entend, tous les jours, répéter à un enfant : — Si tu ne fais pas ce que je te commande, je le dirai à ton père ! Et qui êtes-vous donc pour avoir besoin d'un autre bras ? N'avez-vous pas reçu de Dieu une part de son autorité, et n'aurez-vous aucun compte à lui rendre du pouvoir dont il vous a revêtues ? "

Qu'un conseil, ou qu'une menace de votre part, Mères chrétiennes, ne soit jamais dépourvu de sanction. Un conseil, une menace dédaignées, un ordre enfreint, abaissent l'autorité et appellent le mépris. Si donc vous avez vraiment raison, — et vous ne devez jamais rien vouloir sans raison, — il faut que vous soyez obéies. Car si vous cédez aujourd'hui à votre enfant, demain vous serez contraintes de céder une seconde fois, et après-demain, une troisième fois, et toujours ainsi ! Vous serez débordées, humiliées, découronnées.

O Mères, ayez donc, de la fermeté. Accoutumez vos enfants, dès le premier âge, à obéir sans délai et sans réplique. Une parole, un regard doivent leur suffire. Ne passez jamais sur un acte irrespectueux ou sur un défaut d'obéissance. Mais point de passion non plus ! En même temps qu'elle s'en ira indomptable, votre volonté devra être raisonnée, calme et affectueuse.

Que votre autorité soit aussi vigilante.

Vous possédez de riches diamants ? Quel soin ne mettez-vous pas à les préserver des complots des envieux et des voleurs ! Mais vos enfants, vos chers enfants, ne sont-ils pas les plus riches bijoux que l'on puisse vous envier et vous enlever.

A vous, Mères chrétiennes, de veiller sur ces bijoux vivants, de veiller sur leurs paroles, sur leurs actes, sur leurs démarches, sur les inclinations de leurs cœurs ! Car une barque bien fragile porte ce trésor incomparable sur le vaste Océan qu'on appelle le monde et c'est votre main maternelle que l'on doit trouver et sentir au gouvernail. Par conséquent, vous devez les gouverner, et eux doivent vous obéir et vous respecter, non seulement pour ce qui concerne le travail et les intérêts matériels, mais pour les intérêts sacrés de la Foi et de l'innocence : " Mon fils, ma fille, si vous n'avez pas fait votre prière, récitez la. — Vous ne travaillerez pas aujourd'hui, c'est dimanche. Votre père vous l'ordonnerai, qu'au nom de la Loi de Dieu, je vous défendrais d'obéir. — J'entends que vous ne manquerez à aucun Office. — Je ne supporterai pas que vous blasphémiez, que vos paroles soient indélicates, que vous fréquentiez telle personne ou telle compagnie... "

Tel doit être votre langage, et c'est ce que j'appelle de la vigilance éclairée, de la vigilance chrétienne. Et avec cela, vous obtiendrez des merveilles. Car si votre enfant reconnaît, dans votre voix, un écho de la voix de Dieu, ce n'est pas de corps seulement, c'est de cœur qu'il obéira ; et, en obéissant, c'est la volonté de Dieu même qu'il pensera accomplir. Dès lors, quels résultats précieux, et quelles consolations, pour vous, de voir reluire sur le front de votre enfant comme un rayon de religieux respect, au moindre signe de votre volonté !

Et une fois que le cœur d'un enfant est pénétré de ce religieux respect, c'est pour la vie. Cet enfant, à l'âge de vingt et de quarante ans, obéira comme à l'âge de sept ans. Eût-il des cheveux blancs, il saura toujours répondre : — Je vous remercie, mon père, je vous rends grâces, ma mère, de votre sollicitude à mon égard. Vos conseils sont pour moi des ordres, car vous avez pour vous l'autorité, qui vient d'en haut, et l'expérience qui est un guide sûr et sage. Jusqu'au dernier soupir, je veux être votre enfant, votre consolation, votre joie...

O Mères, dites-moi si de tels sentiments ne sont pas une immense fortune ? Ah ! ce n'est pas l'argent qui apporte le bonheur au foyer des familles ! Il n'y a de bonheur, ou plutôt, de paix, à ce foyer, qu'autant que la Foi, le respect, le support mutuel, la charité ; y règnent sous l'œil de Dieu.

Il dépend beaucoup de vous, Mères chrétiennes, de vous ménager cette grande richesse du respect et de l'obéissance, de la part de vos enfants. Vous arriverez, avec la grâce de Dieu, à ce résultat, — si vous voulez fermement que vos enfants sachent obéir ; — si vous êtes prudentes dans la distribution de vos encouragements et de vos reproches ; — si, enfin, vous alliez une sage fermeté à une vigilance minutieuse, et inspirée par la Foi.

Que le Ciel vous en fasse la grâce ! — M. le chanoine PARISSOT.

AU CLAIR DE LA LUNE

(Extrait des Chroniques de Montbriant.)

A M. LOUIS JANMOT

*La luna, quasi a mezza notte tarda
Faccia lo stelle a noi parer più rade,
Fatta com'un secchion che tutto arda.....*

(Del Purgatorio, canto xviii.)

La diligence de Paris à Montbriant montait une côte. C'était un soir d'août. La journée avait été chaude ; le soleil venait de disparaître à l'horizon, et, tandis que les chevaux gravissaient péniblement la montée poussiéreuse, les voyageurs, escaladant les talus de la route, admiraient la beauté de la campagne couverte de moissons. A l'est, au-dessous d'une ligne de ruages que les derniers rayons du soleil disparu tentaient encore de rose, la lune commençait à montrer son disque démesurément agrandi.

Parmi les voyageurs, un jeune homme, d'une figure agréable et d'apparence frêle et délicate, était descendu du coupé. Au lieu de marcher avec les deux gros bourgeois qui avaient voyagé à côté de lui, il ralentit le pas pour attendre un abbé qui, au relais précédent, était monté dans la rotonde. La conversation ne tarda pas à s'établir entre eux, et, séduit par les manières distinguées du jeune Parisien, le bon curé de campagne ne fit aucune difficulté de répondre à ses questions. Le jeune homme n'allait pas jusqu'à Montbriant : il devait s'arrêter aux Quatre-Chemins, où une voiture l'attendait pour le conduire au château du Fayard.

“ Connaissez-vous cet endroit, monsieur l'abbé ? ” demanda-t-il au curé.

“ Certainement, ” dit celui-ci : “ j'y vais une fois l'an, quand je fais ma tournée de quête. C'est un ancien château, devenu une ferme, et l'on peut dire une ferme modèle, grâce à la dame châtelaine.”

“ Cette ferme n'appartient-elle pas à un illustre astronome, au savant Hormisdas ? ” demanda le jeune homme.

“ Oui, monsieur ; mais ce n'est pas lui qui la dirige, heureusement pour la ferme. Le pauvre homme a tellement regardé les astres, qu'il en a perdu les yeux et la raison. Depuis bien des années il vit renfermé au Fayard, ne recevant personne. Sa femme n'a jamais voulu le mettre dans une maison de santé. Elle le soigne, et fait valoir elle-même ses propriétés. C'est une maîtresse femme. Grâce à elle, le domaine de son mari a doublé de valeur. Elle n'a pas d'enfants, mais bien des cousins, je crois, et même un petit-neveu.”

“Sommes-nous loin des Quatre-Chemins, monsieur l'abbé ?” dit le jeune homme.

“Nous allons y arriver,” dit l'abbé : “c'est en haut de cette montée ; et, si mes yeux ne me trompent pas, j'aperçois devant l'auberge le char à bancs du Fayard et madame Hormisdas elle-même sur le siège.”

Au sommet de la côte, en effet, on apercevait l'équipage de la châtelaine. C'était un solide char à bancs, peint en jaune, attelé d'un vigoureux cheval, qu'un valet faisait boire, tandis qu'une grande femme, enveloppée d'une mante à capuchon, debout sur la voiture et le fouet à la main, regardait tantôt la diligence qui s'approchait, tantôt les chevaux préparés pour le relais.

“Est-ce vraiment là madame Hormisdas ?” dit le jeune voyageur. “N'est-ce pas plutôt sa fermière, monsieur l'abbé.”

“C'est bien elle,” dit le curé. “Elle ne s'habille que le dimanche, pour aller à sa paroisse. Ce jour là, elle est tout en soie, comme mon parapluie. Du reste, c'est une femme au-dessus de toute vanité. Vous ferez bien, si vous voulez lui plaire, monsieur, de ne pas vous mettre en frais d'élégance.”

Et il sourit en jetant un coup d'œil sur les gants que le jeune Parisien se hâtait de mettre.

“Est-ce possible ?” dit celui-ci. “Quand m'a grand'tante habitait Paris, elle était très élégante, à ce qu'on m'a dit.”

“Elle a bien changé,” dit l'abbé. “Permettez-moi de vous donner encore un petit conseil : ne parlez à madame Hormisdas ni de son mari ni de la lune. Bonsoir, monsieur !...”

Et, comme s'il ne se fût pas soucié d'aborder madame Hormisdas, l'abbé se replia derrière la diligence, tandis que le voyageur, après l'avoir salué et remercié, s'approchait du char à bancs et de sa disgracieuse conductrice.

Celle-ci ne lui laissa pas le temps de se nommer.

“Vous êtes Henry de Rennepont mon petit neveu,” dit-elle ; “mais vous n'avez pas l'air malade, à ce que je vois.”

“Je l'ai été, ma tante,” dit le jeune homme, “et c'est ce qui a décidé mon père à accepter votre offre si obligeante, au lieu de m'emmener en Russie. Les médecins m'ont prescrit le repos et l'air de la campagne ; mais, du reste, je vais fort bien, et j'espère ne pas vous donner trop d'embarras.”

“Tant mieux !” dit la dame. “Allons, faites décharger vos effets, et vivement. Nous avons deux lieues à faire. Dépêchez-vous.”

Henry, un peu déconcerté par cette brusque réception, fit descendre de l'impériale et placer sur le char à bancs la malle et la valise qui contenaient ses effets.

“Qu'est-ce que cela ?” dit la dame, “qu'y a-t-il là dedans de si lourd ?”

“Ce sont mes livres, quelques cahiers de musique et mes habits,” dit le jeune homme.

“Des livres ?” dit la tante, “à quoi bon ? Il y en a au Fayard plein deux greniers. Vous apportez de l'eau à la rivière. Quand à

la musique, on n'en fait pas chez moi, et je ne reçois jamais compagnie. Allons, montez, et partons. Baptiste, allumez donc les lanternes ! Qu'attendez-vous ? ”

“ On pourrait s'en passer, ” dit le domestique : “ il fait clair de lune. ”

“ Le clair de lune n'est bon qu'à faire rompre le cou aux gens et aux bêtes : allumez vite, fainéant que vous êtes ! ”

Baptiste se dépêcha d'allumer et monta derrière sa maîtresse ; celle-ci, après s'être assurée que tout était bien en ordre dans la voiture et les harnais, secoua les rênes et fouetta son cheval, qui partit au grand trot.

Bientôt, une montée obligeant le cheval à ralentir le pas, la conversation fut reprise par madame Hormisdas.

“ Votre père m'a écrit, dit-elle à Henry, “ qu'il a failli vous perdre à la suite de fatigues que vous avait occasionnées la maladie de votre mère. Comment donc vous gouvernait-il ? n'a-t-il pas le moyen de vous faire aider et servir ? Et lui, que faisait-il ? ”

“ Mon père était absent, ” dit Henry. “ Vous savez qu'il a la passion des voyages. Depuis plus de quinze ans il court le monde, occupé de ses études géologiques, et ne vient à Paris que pour y faire imprimer ses ouvrages. Ma mère vivait uniquement occupée de moi. Presque toujours souffrante, mais douée d'une énergie et d'une intelligence supérieures, cette bonne mère avait appris le latin pour me l'enseigner. J'ai fait toutes mes études avec elle ; et, lorsqu'une maladie terrible, qui a duré un an, est venue me l'enlever, je n'ai voulu laisser à personne le soin de la servir. C'était mon devoir et aussi ma seule consolation. Mon père, rappelé par moi, est revenu du fond de l'Asie, mais trop tard. Ma mère n'était plus, et j'étais mourant. Il m'a soigné, avec toute la bonté possible, pendant plus de six mois ; puis, me voyant guéri, il m'a envoyé ici et est parti pour la Russie, où il doit rester jusqu'à la Toussaint. ”

“ Et quel état comptez-vous prendre ? car je suppose que, tout riche que vous êtes, vous ne resterez pas à rien faire. ”

“ Assurément non, ” dit Henry. “ L'intention de ma mère était, une fois mes études finies d'aller vivre à la campagne avec moi, et nous projections d'acheter une terre en Normandie et de la faire valoir. ”

“ C'était un projet fort sage, ” dit madame Hormisdas.

On était arrivé en haut de la côte : le cheval prit une allure plus vive, et, tout occupée à le guider dans le chemin pierreux et rempli d'ornières, la châtelaine laissa à son neveu tout loisir d'admirer en silence la fertile et pittoresque vallée dont le chemin suivait les détours ombragés de hêtres et de châtaigniers.

Les voyageurs arrivèrent enfin en vue du château du Fayard. C'était une ancienne demeure féodale, située à mi-coteau, et dont les bâtiments, démantelés sous le règne de Louis XIII, avaient été réparés avec plus de soin que de goût. Des toits d'ardoise coiffaient gauchement les deux tours inégalement décapitées ; la herse et le pont levis avaient été remplacés par un perron tout moderne, et,

dans les fossés à demi comblés et transformés en verger, de beaux espaliers élevaient leurs rameaux chargés de fruits et soutenus par des treillages jusqu'aux balcons du premier étage.

Quelques lumières brillaient çà et là aux fenêtres et paraissaient rouges, par contraste avec les clartés azurées que la lune versait à flots sur le vieux manoir.

Plusieurs domestiques vinrent au-devant de la voiture, et madame Hormisdas leur donna l'ordre de monter le bagage de M. de Rennepont dans la chambre de la grosse tour.

"Vous serez tout seul là-haut," lui dit-elle, "mais je pense que vous n'avez pas peur des revenants."

"Je serais charmé d'en voir," dit Henry. "Mais je suis couvert de poussière. Permettez que j'aie changé de vêtements ou du moins me laver les mains."

"Voici une fontaine," dit madame Hormisdas. "Après souper vous ferez ce qu'il vous plaira ; mais dix heures vont sonner, et il est temps d'en finir."

Et, se débarrassant de sa mante, elle laissa voir à Henry sa haute taille droite, ses traits anguleux et ses cheveux encore noirs, à demi recouverts d'un bonnet de dentelle.

"A table !" dit-elle en lui prenant le bras, et en passant du vestibule dans la salle à manger. Deux couverts étaient préparés, et un souper qui eût pu suffire à douze personnes attendait les convives.

"Mangez à votre appétit, mon neveu," dit la châtelaine, "et ne vous inquiétez pas de moi. Je ne prends jamais, le soir, que deux œufs et du fruit. Servez-vous, faites comme si vous étiez chez vous. Cela m'obligera."

Henry n'avait guère faim, et les manières de son hôtesse n'étaient pas pour le mettre en appétit. En dix minutes il eut soupé, et la tante aussi.

Il hasarda une question : "Comment se porte mon oncle ?" demanda-t-il.

"Toujours de même," dit madame Hormisdas.

"Il est sans doute couché ?" dit Henry.

"Oui, il dort. Allez faire de même, mon neveu. Nicolas va vous conduire là-haut. Bonne nuit !"

"Bonsoir, ma tante !" dit Henry en la saluant.

Et il suivit Nicolas armé d'une lanterne, et qui trébuchait comme un homme ivre, tant il avait sommeil.

Ils montèrent un escalier droit, à rampe massive, longèrent un grand corridor dallé qui desservait les chambres du premier étage ; puis, rejoignant l'escalier en spirale qui montait dans la tour, ils le gravirent, et entrèrent dans une chambre presque ronde, voûtée, meublée assez confortablement, et dont les murs étaient recouverts de tapisseries fanées.

Nicolas alluma une bougie à sa lanterne, la posa sur une table, et demanda si monsieur avait besoin de quelque chose.

"De rien, mon garçon," dit Henry. "Mais, dites-moi, votre maître est-il tout à fait fou ?"

“ Oh ! ” dit le valet, “ pas tant que ça ; mais il n'est pas dans son bon sens. Il a une drôle de manie. Quand il voit quelqu'un pour la première fois, ou plutôt, quand il l'entend,—car le pauvre cher homme est aveugle depuis dix ans,— il fait chanter la personne. Si on chante à son idée, ça va bien ; mais, si on chante mal, il vous envoie paître. Ça m'est arrivé, et il ne veut plus que je le serve. Il n'y a que Nanette et le jardinier qu'il aime, parce que, tout vieux qu'ils sont, ils chantent quasiment comme des loriots. Du reste, il n'est point méchant.—Monsieur permet-il que j'aille me coucher ? ”

“ Certainement, ” dit Henry.

“ C'est que, voyez-vous, ” dit Nicolas, “ nous sommes en pleine moisson, et j'ai de l'ouvrage pardessus la tête, à cause qu'on nourrit les moissonneurs. Dès quatre heures faut être sur pied pour les réveiller et leur donner la goutte. La bourgeoise ne plaisante pas, voyez-vous ! ”

“ Allez dormir, brave Nicolas, ” dit Henry... “ Voici pour ma bienvenue. ” Et il lui mit dans la main une pièce de cinq francs.

“ Bonne nuit, et grand merci, monsieur ! ” fit Nicolas émerveillé. Et il se dit en s'en allant : “ Ce parisien-là est vraiment bon enfant et tout à fait comme il faut. ”

Henry, resté seul, examina sa chambre garnie de meubles du temps de l'Empire, étriqués et raides au possible. Sur la cheminée, entre deux candélabres de bronze vert et style pseudo-grec, une pendule arrêtée était ornée d'une figure du Temps brandissant sa faux, et portant le cadran sous son bras.— “ Quel mauvais Temps j'ai là ! ” se dit Henry. “ Hélas ! je suis venu ici pour me guérir, et, selon toute apparence, j'y mourrai d'ennui. Que faire ? écrire à mon père. Il est déjà embarqué pour Saint-Petersbourg. Comment persuader cette tante impitoyable que sa compagnie est faite pour engendrer le spleen ?—Si je pouvais travailler ? mais le travail m'est interdit. Allons, tâchons de prendre notre parti bravement, et comme disait madame de Sévigné, sachons nous ennuier pour l'amour de Dieu. ”

Il ouvrit la croisée et s'accouda sur l'étroit balcon de pierre. La campagne était silencieuse ; un vent assez vif agitait le feuillage des grands hêtres voisins du château. L'air était si frais qu'Henry rentra, et, ne se sentant pas encore sommeil, examina sa chambre en détail. Outre la porte qui donnait sur l'escalier, cette chambre en avait une autre, devant laquelle on avait placé une grande psyché, comme pour la condamner. Henry fut pris immédiatement du désir de voir où conduisait cette porte. Il déplaça le meuble, tira les verrous, prit la clef que l'on avait eu la précaution d'accrocher à un clou, et ouvrit la porte. Elle donnait dans une grande pièce obscure ; les fenêtres, closes de volets intérieurs, n'y laissaient pas pénétrer les rayons de la lune. Henry prit sa bougie, et entra dans ce salon entièrement démeublé, sauf un lustre qui pendait au plafond, tristement enveloppé d'une housse grise. De grandes glaces, couvertes de poussière, reflétaient vaguement les

panneaux de boiserie fendus et décolorés, et l'indiscret visiteur qui venait troubler le silence de ces lieux délaissés.

Plusieurs portes se voyaient dans cette vaste pièce. Henry en ouvrit une, et, au moment où il posait le pied sur le seuil, une voix d'homme, sortant des ténèbres, lui dit doucement : " Qui va là ? "

" Pardon, " dit Henry, " pardon, monsieur ! Je croyais cette pièce inhabitée. Madame Hormisdas m'avait dit que j'étais seul à cet étage. "

" Elle a dit vrai, " reprit la voix : " vous y êtes seul de vivant. Approchez-vous, Henry de Rennepont : je veux causer avec vous. Avez-vous peur des morts ? "

" Je n'ai peur que d'offenser Dieu, " dit Henry. " Qui êtes-vous ? "

" J'étais un homme, " dit la voix, " et un homme célèbre. Je ne suis plus qu'une ombre : regardez-moi. "

Les rideaux d'un grand lit placé au fond de la chambre s'entr'ouvrirent, et, à la lueur de sa bougie, Henry aperçut un grand vieillard à barbe blanche, couché, tout vêtu d'une robe de chambre de couleur sombre, sur un lit à baldaquin entouré de rideaux rouges. Il avait des yeux sans regard, comme ceux d'une statue, et ses mains longues et pâles étaient croisées sur sa poitrine.

" Vous êtes mon grand-oncle, le savant Hormisdas, " dit Henry. " Ce n'est pas ainsi que je comptais vous être présenté, mon cher oncle. "

" Qu'importe ? " dit Hormisdas. " Même quand j'étais vivant, je me souciais peu des formules banales de la politesse. — L'essentiel n'est pas là. Je verrai bien qui vous êtes. Chantez-moi tout de suite *Au clair de la lune*, sans dire les paroles, en vocalisant. "

Henry obéit : pour rien au monde il n'eût voulu contrarier le pauvre insensé. Il chanta doucement ; sa voix était naturellement belle, et l'émotion et la pitié la rendaient tremblante. Hormisdas s'était soulevé sur son coude pour l'écouter, et restait immobile. Dès que l'air fut fini : " C'est bien, " dit-il, " vous avez compris. Vous l'aimez, n'est-ce pas ? "

" Qui ? " dit Henry.

" La lune ! " reprit Hormisdas.

" Oui, " dit Henry, " je l'aime : c'est une belle créature de Dieu. "

" Viens m'embrasser, dit le vieillard. " Nous parlerons d'elle tous les soirs, mais il ne faut pas que ta tante le sache. Est-il vrai que tu sois ici pour trois mois ? "

" Oui, mon oncle, " dit Henry, " et je serais bien heureux d'étudier près de vous, de recevoir vos leçons. "

" Les leçons d'un mort ! " dit Hormisdas : " ce serait une chose étrange ! Mais pourquoi pas, après tout ? Si j'ai quitté le monde terrestre, vallée de larmes, où l'on ne voit que l'ombre d'un monde meilleur, pourquoi mon esprit ne planerait-il pas au delà des étoiles ? pourquoi ne l'en dirait-il pas la beauté merveilleuse et les destinées inconnues ? Mais, es-tu bien Henry de Rennepont ? m'aurait-on déçu en me disant que tu viendrais ? — Ta voix est douce, ton accent est celui d'une âme droite et pure comme un

rayon de lumière, et pourtant je doute. Comment s'appelait ta mère ? ”

“ Elle s'appelait Clara, ” dit Henry.

“ Oui, c'est cela, ” dit le vieillard : “ je me souviens. Oh ! je ne suis pas encore tout à fait fou !—Écoute, enfant ! j'entends sonner minuit. Tu es jeune, tu as besoin de dormir. Retire-toi. D-main soir, quand le soleil aura cessé de répandre sa brûlante clarté sur les champs de bataille où les hommes s'entre-tuent et sur les champs qu'ils déchirent avec leurs charrues, quand la douce lune viendra reposer les yeux fatigués de travail et de larmes, et que l'harmonie mystérieuse des sphères célestes résonnera seule dans l'espace, alors, enfant, tu viendras, et je te parlerai de ta mère. Adieu ! ”

D'un geste brusque il ferma son rideau, et Henry, très ému, regagna sa chambre.

Il remit la clef où il l'avait prise, replaça le meuble avec soin et se coucha ; mais il dormit à peine, et son sommeil fut troublé par des rêves bizarres. Il lui semblait que la diligence de Montbriant s'était transformée en un chariot d'or, trainé par des dragons volants qui l'emmenaient dans la lune, tandis que madame Hormisdas, lançant son char à bancs à toute vitesse à sa poursuite, lui criait d'arrêter d'une voix effroyable.—Puis il voyait l'astronome s'approcher à tâtons de son lit, essayer de lui prendre ses yeux pour les mettre à la place des siens, et Nicolas qui le mettait en fuite en chantant faux et en faisant claquer le grand fouet de madame Hormisdas.

Ces cauchemars le tourmentèrent pendant plusieurs heures, et ce ne fut que vers l'aube qu'il dormit enfin paisiblement. Aussi ne s'éveilla-t-il qu'une demi-heure avant le déjeuner.

Il s'attendait à voir paraître son oncle ; mais les domestiques lui dirent que, depuis longues années, M. Hormisdas se faisait servir dans sa chambre. “ C'est son idée comme cela, ” dirent-ils.

Du reste, ils avaient évidemment reçu l'ordre de ne pas parler de leur maître, et ils répondaient à toutes les questions d'Henry par “ Je ne sais pas ”, ou “ Monsieur fait comme il veut. C'est son idée. ”

Au déjeuner, il demanda à la châtelaine s'il ne pourrait pas voir M. Hormisdas. Elle lui répondit fort sèchement : “ Quand il sera en état de recevoir des visites, je vous le dirai. Je vais aller voir les moissonneurs : voulez-vous venir avec moi ? ”

“ Avec plaisir, ” répondit Henry. Et, pendant la longue et fatigante tournée qu'il fit avec elle au grand soleil, d'août, il s'efforça de complaire à madame Hormisdas ; mais il n'en tira rien, si ce n'est force plaisanteries peu gracieuses sur la profonde ignorance qui lui faisait confondre le seigle, l'orge et le froment. Aussi la journée parut-elle au jeune Parisien aussi longue que chaude, et lorsque le moment de se retirer fut venu, il sortit du salon avec la joie d'un oiseau qui s'échappe de sa cage.